



## Réinscription à l'IUT de Bourges en DUT pour l'année 2020-2021



***Soit en formation initiale,***  
***soit en apprentissage (si votre formation est concernée)***

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des différentes étapes nécessaires à votre réinscription à l'IUT de Bourges.

### **ETAPE 1 : CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)**

Vous devez vous rendre sur le site <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/> afin de vous acquitter, en fonction de votre situation, de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) d'un montant de 92€. Un numéro unique CVEC vous sera attribué.

Depuis 2018, cette contribution est **obligatoire** avant toute inscription dans une université. Les modalités d'acquittement et les conditions d'exonération sont consultables sur ce même site.

### **ETAPE 2 : REINSCRIPTION EN LIGNE A L'IUT DE BOURGES POUR 2020-2021**

Afin de procéder à votre réinscription en ligne, vous devrez :

**du 9 au 21 juillet 2020 - 12h00 et du 24 août au 4 septembre 2020**

vous connecter sur le site :

<https://www.univ-orleans.fr/fr/univ/formation/candidature-et-inscription/etudiantes-de-luniversite>

et saisir les éléments demandés. Les pièces à fournir seront à déposer également en ligne.

**Attention** : vous ne pourrez pas finaliser votre inscription :

- si vous n'avez pas de numéro CVEC
- et si vous ne réglez pas les frais d'inscription (hors étudiants boursiers et apprentis).

Une assistance téléphonique sera à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche d'inscription à compter du 9 juillet 2020, et pendant les phases d'inscription ci-dessus, au : 02.48.23.80.41.

Si vous ne souhaitez pas maintenir votre inscription à l'IUT de Bourges, veuillez-nous en informer par mail.

Merci de consulter régulièrement le site de l'IUT de Bourges pour être informé des dates de rentrée:

<https://www.univ-orleans.fr/fr/iut-bourges>